



## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance extraordinaire tenue le 18 juin 2020, les règlements suivants :

**RCA19-14009-2** : Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2020) » afin de modifier certains tarifs et de permettre la modification de tarifs par ordonnance.

**RCA14-14001-3** : Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse » afin d'ajuster les normes d'aménagement, d'ajouter la notion de placotoir et de permettre la modification des normes d'aménagement par ordonnance sur le territoire de l'arrondissement.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 19 juin 2020

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---

Publication : [Site Internet de l'arrondissement](#)